



Délibération du Comité syndical SMTC

Séance du 07 février 2019

OBJET : FINANCES ET BUDGET - Rapport sur les orientations budgétaires 2019

Délibération n°

Rapporteur : Marcel REPELLIN

PROJET

Le rapporteur(e), Marcel REPELLIN;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : FINANCES ET BUDGET - Rapport sur les orientations budgétaires 2019

Exposé des motifs

L'année 2019 est la quatrième année de mise en application du protocole de fin 2015 entre le SMTC, la Métropole et le département de l'Isère au titre des sorties d'actifs.

La répartition des contributions des deux collectivités entre fonctionnement et investissement est donc reconduite en 2019 telle qu'approuvée au BP 2018.

L'année 2019 est marquée par une baisse des investissements qui sont axés sur la poursuite de l'extension de la ligne A du tramway, le projet chrono et la mise en place de l'opération billettique.

Par ailleurs, une légère augmentation du capital de dette remboursé cumulé à une évolution plus rapide des dépenses que des recettes en section de fonctionnement, conduit à constater un niveau d'épargne nette en baisse.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical SMTC

Vu les articles L.5721-1 et L 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SMTC du 16 décembre 2015,

Après examen de la Commission ressources SMTC du 24 janvier 2019, et après en avoir délibéré, le Comité syndical SMTC :

Prend acte du débat intervenu à l'occasion de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2019.